

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE BEYNOST
DU 02 mars 2023
En salle du Conseil Municipal

Le deux mars deux mille vingt-trois, le Comité Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire à 19 heures, sous la vice-présidence de Madame Véronique Cortinovis, en l'absence de la présidente.

Présents : Véronique Cortinovis, Annie Maciocia, Valérie Berger, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Catherine Barcellino, Ludovic Rostagnat, Dominique Goyard, Edith Magat.

Mathilde Lopez, responsable du CCAS

Excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie Thimel-Blanchoz a donné pouvoir à Véronique Cortinovis
Eliane Paya a donnée pouvoir à Annie Maciocia
Christine Thomas a donnée pouvoir à Dominique Goyard

Excusés :

Nadia Nasri

Absents :

Caroline Terrier, Christine Perez, Nicole Rampon ? Anne-Sophie Rampon, Nadia Nasri.

9 présents, 3 pouvoirs, 12 votants, à 19h10 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Désignation du Secrétaire de Séance

En application des dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Général des collectivités Territoriales, l'assemblée nomme Jean Marc Curtet secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 mars 2023

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu du 31 janvier 2023.

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2023 : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, suivi du débat

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée qu'en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en référence à l'article L2312-1 du Code Générale des

Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022, a été établi pour permettre à l'Assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue le CCAS, et les contraintes auxquelles il est ou sera confronté.

Elle rappelle l'obligation pour les Communes de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédents le vote du budget, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Rétrospectives du budget CCAS 2018-2022
- Fonctionnement et Investissement
- Orientations budgétaires du CCAS pour 2023

Mme Barcellino explique qu'elle trouve dommage que les actions menées par le CCAS soient essentiellement tournées vers les personnes âgées, notamment avec l'abandon de l'action « passe ton permis ».

Mme La Vice-Présidente indique les aides administratives pour la constitution de dossiers touchent aussi bien les jeunes que les plus anciens. L'abandon de l'action « passe ton permis » a été motivé par le fait qu'il existe déjà de nombreux dispositifs aidant les jeunes sur cette question. Avec les hausses tarifaires, il a fallu faire des choix. Pour 2023, il a été décidé d'aider 2 jeunes avec la mise en place du service civique.

Ayant pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal 2023 et à l'issue des débats, le Conseil d'Administration de CCAS acte le débat et le rapport présenté.

4. Informations diverses

Mme La Vice-Présidente annonce qu'une conférence sur le thème de la mémoire aura lieu le 24 avril à 14h au complexe du Mas de Roux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.